

Image not found or type unknown



Transférer un logement social

Par **Karso**, le **27/09/2022 à 16:50**

Bonjour

Ma mère quitte son logement social. Elle aimerait me mettre sur le bail puis se retirer pour que je puisse bénéficier du logement social

Cela est-il possible ? Nous ne risquons pas de perdre le logement ?

Cordialement

Par **Lag0**, le **27/09/2022 à 17:12**

Bonjour,

Ce n'est pas votre mère qui peut vous mettre sur le bail, tout au plus peut-elle en faire la demande au bailleur qui peut accepter comme refuser...

Par **Karso**, le **27/09/2022 à 17:35**

Elle peut donc en faire la demande et si le bailleur accepte elle peut se retirer et l'appart sera donc à mon nom?

merci

Par **amajuris**, le **27/09/2022 à 18:11**

bonjour,

le bail peut se poursuivre avec un descendant: qui vivait dans la logement depuis au moins 1 an à la date du décès. Ses revenus ne doivent pas dépasser le montant maximum pour l'attribution du logement social. Dans certains cas, le logement ne doit toutefois pas devenir sous-occupé: Logement avec un nombre de pièces habitables (non comptés : cuisine, WC, salle de bain, pièce pour l'exercice d'un métier ou mandat d'élue) supérieur de plus de 1 au nombre de personnes y ayant leur résidence principale (le ou les titulaires du bail, leurs parents et alliés, personnes à charge, personnes à leur service, sous-locataires). Exemple : un logement de 4 pièces habité par un couple.

source : [décès d'un locataire d'un logement social](#)

salutations

Par **Lag0**, le **27/09/2022 à 20:14**

Euh, pas sur que karso ait prévu de tuer sa mère...